

# Délégation

## de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation

---

### **DEC110567DR01**

*Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation*

### **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n°080114DAJ du 12 décembre 2008 nommant M. Alain Mangeol aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision N°100264DAJ du 14 octobre 2010 nommant Mme Anne-Françoise Duval aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n°100001DR01 du 4 janvier 2010 nommant M. Jean-Marc Fernandes responsable du service des ressources humaines pour la circonscription Paris A ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe

au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol et de Mme Anne-Françoise Duval, délégation est donnée à M. Jean-Marc Fernandes, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer l'ensemble des actes visés à l'alinéa précédent.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, de Mme Anne-Françoise Duval et de M. Jean-Marc Fernandes, délégation est donnée à M. Franck Morice, adjoint au responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer tous les actes visés au premier alinéa du présent article.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, de Mme Anne-Françoise Duval, de M. Jean-Marc Fernandes et de M. Franck Morice, délégation est donnée à :

- Mme Pascale Dieng, ingénieure d'études, à l'effet de signer les factures BFC en recettes qui relèvent de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire,
- Mme Graziella Giorgianni, assistante ingénieure, à l'effet de signer :

- les ordres de paiement relatifs aux avances sur mission et aux paiements en caisse pour l'accueil de chercheurs étrangers à l'administration,

- les bons de commande et les ordres de mission établis sur Xlab au vu des demandes d'achat et demandes de mission signées par les directeurs d'unités dont la gestion est assurée de façon mutualisée par le service financier et comptable de la délégation.

## **Article 3**

La décision n°100003DR1 du 13 janvier 2010 est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 17 février 2011

Alain Mangeol